ASSEMBLÉE NATIONALE

19 mai 2008

MODERNISATION DES INSTITUTIONS DE LA Vème RÉPUBLIQUE - (n° 820)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 225

présenté par M. Vanneste

ARTICLE 31

Dans l'alinéa 1 de cet article, après le mot :

« citoyens »,

insérer les mots :

« et du développement durable ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Permet de se mettre en conformité avec les conclusions du Grenelle de l'Environnement.